



Province de Québec  
M.R.C. Nicolet-Yamaska  
Municipalité de Saint-Wenceslas

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance extraordinaire du Conseil de Saint-Wenceslas le 11 mars 2021 à 19h00.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur un lot dont le frontage est de 15.24 m alors que le frontage minimal requis est de 50 m pour un lot non desservi, soit une dérogation de 34.76 m.

Identification du site concerné : 285, rue Paillé

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, par courriel, à l'adresse suivante : [mun.stwen@sogetel.net](mailto:mun.stwen@sogetel.net)

Donné à Saint-Wenceslas ce 12<sup>e</sup> jour de février 2021.

*Carole Hélie*

Carole Hélie, directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélie, directrice générale, de la municipalité de Saint-Wenceslas certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à la Mairie, le 12<sup>e</sup> jour de février 2021 entre 12h00 et 13h00.

Je soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie à la Mairie et en le faisant publier dans le journal suivant : Le Courrier Sud, édition du 17 février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour de février 2021.

*Carole Hélie*  
Carole Hélie, directrice générale